



COMMUNIQUE DE PRESSE **29 NOVEMBRE 2019**

GRDF et le Syctom partenaires pour valoriser les biodéchets en gaz renouvelable

Bertrand de Singly, directeur clients territoires Ile-de-France de GRDF et Martial Lorenzo, directeur général des services du Syctom ont signé le 29 novembre 2019 une convention de partenariat pour collaborer activement au développement de la production de gaz renouvelable en Ile-de-France au travers notamment de la valorisation de biodéchets. Ce partenariat d'une durée de trois ans participera à atteindre l'ambition de produire 7 TWh de gaz vert en 2030 dans le cadre de la Stratégie Energie Climat de la Région Ile-de-France.

La valorisation des biodéchets : un nouveau gisement à exploiter

Les déchets alimentaires ou biodéchets représentent environ le quart des ordures ménagères des Franciliens. Au regard de la montée en puissance de la collecte de ces biodéchets, le Syctom projette un besoin en capacité de traitement de 142 000 tonnes de biodéchets en 2025 et de 187 000 tonnes en 2031. Le Syctom, qui s'inscrit dans une « trajectoire zéro déchet non valorisé » souhaite se donner les moyens de valoriser pleinement ce gisement de matière organique. La méthanisation apparaît comme une solution adaptée - à la fois à la nature et aux volumes - pour le traitement de ces déchets, qu'ils soient d'origine domestique ou issus d'activités commerciales. La loi dite « Grenelle II » impose aux gros producteurs de biodéchets depuis 2010 un tri à la source et une valorisation organique de leurs biodéchets. La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) prévoit également que tous les particuliers puissent disposer d'une solution de tri à la source de leurs biodéchets avant 2025.

La méthanisation des biodéchets permet de produire un gaz renouvelable (ou gaz vert) et une matière fertilisante (digestat). Le tri à la source des déchets alimentaires se développe pour les professionnels et les collectivités et la méthanisation des biodéchets est l'un des axes forts du nouveau Plan Régional de Prévention et de Gestion des déchets approuvé en novembre 2019 par le Conseil Régional d'Ile-de-France. La méthanisation s'intègre parfaitement dans les politiques de transition énergétique, de gestion des déchets et de développement de l'économie circulaire des acteurs publics franciliens.

Des expertises complémentaires qui nourrissent des ambitions communes

Dans le cadre de ce partenariat, le Sycotm et GRDF étudieront des projets de valorisation du gaz renouvelable issu de la méthanisation des biodéchets. Ils partageront les retours d'expérience de la filière afin de permettre une bonne intégration locale des projets. Dans une logique d'économie circulaire et d'amélioration de la qualité de l'air, les deux acteurs évalueront également le potentiel et la pertinence de coupler l'injection de biométhane sur les sites du Sycotm au développement de la mobilité propre au BioGaz Naturel Véhicule (BioGNV) pour les flottes de véhicules de transport, ainsi que pour les barges fluviales. Enfin, les deux entités coopéreront également pour développer des projets innovants servant des intérêts communs.

Cette dynamique partenariale se concrétise d'ores et déjà au travers d'un premier projet de création d'une unité de méthanisation territoriale sur le port de Gennevilliers (Hauts-de-Seine), en collaboration avec le Sigeif (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France). Ce projet inédit permettra de traiter jusqu'à 50 000 tonnes de biodéchets par an et de valoriser ainsi localement les biodéchets des habitants du Grand Paris. Cette opération est un premier pas pour contribuer à l'ambition régionale de 7 TWh de gaz vert produit en Ile-de-France en 2030.

Le biométhane : une énergie renouvelable et propre

Le biométhane est une énergie 100 % renouvelable, produite à partir de matière organique (déchets alimentaires, résidus agricoles, fumier et lisier, ...). Ces intrants sont introduits dans un digesteur où la matière organique se transforme naturellement en biogaz grâce à la dégradation de la matière par des micro-organismes. Le biogaz est ensuite purifié, odorisé puis contrôlé par GRDF et devient du biométhane. Il peut alors être injecté dans le réseau exploité par GRDF et permet les mêmes usages que le gaz naturel (cuisson, chauffage, eau chaude sanitaire, carburant) avec un impact neutre sur l'environnement.

Le Sycotm

Le Sycotm, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, est l'établissement public chargé de traiter et valoriser les déchets produits par 6 millions d'habitants de 85 communes d'Ile-de-France (Paris et proche banlieue). Chaque année, ce sont 2,3 millions de tonnes de déchets qui sont traités dans ses 10 unités de traitement : 3 unités de valorisation énergétique, 6 centres de tri de collectes sélectives et un centre de transfert. Dans un contexte de raréfaction des matières premières et de transition énergétique, tous ces déchets doivent être considérés comme des ressources. Un défi au quotidien pour le Sycotm, toujours en quête d'innovations pour optimiser les performances de ses installations (hausse du rendement énergétique, amélioration des process de tri et de recyclage), et trouver des solutions au traitement des différents flux de déchets.

GRDF

Principal gestionnaire de réseau de distribution de gaz naturel en France, GRDF distribue, chaque jour, le gaz naturel à plus de 11 millions de clients, pour qu'ils disposent du gaz quand ils en ont besoin. Pour se chauffer, cuisiner, se déplacer, et bénéficier d'une énergie pratique, économique, confortable et moderne, quel que soit leur fournisseur. Pour cela, et conformément à ses missions de service public, GRDF conçoit, construit, exploite, entretient le plus grand réseau de distribution d'Europe (200 715 km) et le développe dans plus de 9 500 communes, en garantissant la sécurité des personnes et des biens et la qualité de la distribution.